

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	8	8

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 8	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 13/12/2024 et publication le 16/12/2024

L'an 2024, le 10 décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 décembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 3 décembre 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Représenté : JULIEN Alexandre représenté par GAUTHEUR Jacky

Excusés : COLLET Claire, PROVOST Olivier

Absent :

A été nommé secrétaire : Joëlle MOUTON

D2024-041 : Décision modificative n°2 au budget du Lotissement de la Cordonnerie

Monsieur Leroux fait part aux conseillers des modifications apportées sur le budget du lotissement

FUNCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	70	7018 - Vente de terrains aménagés			-8 552,00
		76	76822 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif			-14 367,07
REEL					SOMME REEL :	-22 919,07
ORDRE	NR - Non renseigné	042	7133 - Variation des en-cours de production de biens			22 919,07
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	22 919,07
					TOTAL	0,00

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	16878 - Autres organismes et particuliers			-21 919,07	1 000,00
REEL					SOMME REEL :	-21 919,07	1 000,00
ORDRE	NR - Non renseigné	040	3356 - Travaux			22 919,07	
ORDRE ENTRE SECTION					SOMME ORDRE ENTRE SECTION :	22 919,07	
					TOTAL	1 000,00	1 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative n°2 au budget du lotissement comme présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, François LEROUX

